



CANTLEY

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 472-15 pour modifier le Règlement numéro 289-06 relativement à la formation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) - Modification de l'article 6 appelé « Chargé de dossier » pour y ajouter un 3e conseiller a été adopté par le conseil municipal le 14 avril 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 15^e jour du mois d'avril deux mille quinze.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 472-15 pour modifier le Règlement numéro 289-06 relativement à la formation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) - Modification de l'article 6 appelé « Chargé de dossier » pour y ajouter un 3e conseiller en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 15^e jour d'avril entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois d'avril 2015.



Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier